

les principaux coupables. Ce devait être l'œuvre de l'expédition organisée par le Vice-Roi du Chen-Kan. Pour que cette expédition portât ses fruits, il fallait que la bonne volonté du gouvernement chinois fût soutenue fermement par le ministre de France. Or, l'on n'ignore pas combien, à une clarté d'idées peu commune, M. Gérard joint de résolution et de persévérance. Aussitôt qu'il avait appris la nouvelle de l'assassinat de notre compatriote, il avait obtenu du gouvernement de Pékin le payement d'une indemnité de 400,000 francs, réduite ensuite à 250,000 en considération des embarras exceptionnels où la Chine était alors plongée. Depuis, au milieu de ses graves et multiples soucis, il ne cessa de tenir la main à ce que satisfaction entière fût accordée pour une affaire qui intéressait à un haut degré l'honneur du nom français, et, grâce à sa patiente énergie, l'expédition envoyée par le Vice-Roi ne fut pas une simple parade. Sans doute elle ne recouvra point tous les objets manquants ; plusieurs carnets de notes¹, quelques centaines de photographies, diverses collections demeurèrent perdues ; mais de l'examen des choses retrouvées, il ressort incontestablement que l'enquête a été conduite avec le soin le plus scrupuleux et il convient de rendre justice au zèle et à la conscience de ceux qui en ont été chargés. Du reste les Tibétains furent condamnés à verser, en compensation des objets disparus, une somme de 643 onces d'argent (4,822 fr.), somme considérable si l'on tient compte de la pauvreté de ces peuples. Enfin, quatre d'entre eux, qui purent être convaincus d'une participation extraordinairement grave au crime commis, furent

1. Justement ceux qui étaient dans nos sacs de voyage, qui durent tomber entre les mains des femmes et des enfants. Les photographies étaient de simples pellicules impressionnées et les boîtes de fer qui les contenaient furent ouvertes. Les collections consistaient en échantillons minéraux et en plantes sèches dont les Tibétains ne soupçonnèrent pas la valeur, en échantillons d'eaux minérales et autres qu'ils crurent être des poisons et jetèrent, en objets ethnographiques tibétains qu'ils s'approprièrent, en objets religieux qu'ils estimèrent sacrilège de restituer. La découverte de ces derniers objets fut une des causes de leur acharnement contre Dutreuil de Rhins, des menaces qu'ils m'adressèrent et de leur obstination à ne me rien rendre.